

Communiqué de presse conjoint de Coalitions africaines sur l'initiative kényane de se retirer du Statut de Rome

L'Afrique a été l'un des piliers de l'adoption du Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale, manifestant ainsi son engagement à lutter contre l'impunité sur le continent.

La Cour, qui est encore une très jeune institution, a été fortement critiquée par les chefs d'États africains lors du sommet d'Addis-Abeba de mai 2013, qui a vu l'adoption d'une résolution encourageant les membres de l'Union africaine à ne plus coopérer avec la Cour pénale internationale. Le motif invoqué pour l'adoption de cette résolution est la partialité de la Cour, qui ne poursuivrait que des individus africains.

Les membres africains de la Coalition pour la Cour pénale internationale dénoncent l'attitude des chefs d'États africains, qui encourage la commission des crimes internationaux dans le futur et l'impunité en Afrique.

Cette résolution de non coopération a probablement influencé la proposition de loi du Parlement kényan visant au retrait du Kenya du Statut de Rome. Les membres africains de la Coalition déplorent fortement cette initiative.

Toutefois, ils saluent la coopération du vice- président kényan avec la CPI, qui malgré la décision du Parlement, a tout de même comparu devant la Cour pour être entendu sur les crimes présumés dont il serait responsable.

Les membres africains de la Coalition exhortent vivement les dirigeants du Kenya à revenir sur leur décision de se retirer du Statut de Rome.

Enfin, les membres africains de la Coalition tiennent à saluer la détermination et l'engagement de la CPI et du Procureur, à poursuivre et punir les crimes relevant de sa compétence.

Fait à Bujumbura au Burundi le 13/09/2013

La Coalition ivoirienne pour la CPI, représentée par BAMBAOULE DIABATE
La Coalition burundaise pour la CPI, représentée par Me CYRIAQUE NDAYISENGA.
La Coalition tchadienne pour la CPI, représentée par DOUMNGUINAM GOSNGAR